

Définition du domaine d'examen

Services d'intégration socioprofessionnelle

ISP-P004-2 Bilan et fonctions de travail

Définition du domaine d'examen

Services d'intégration socioprofessionnelle

ISP-P004-2 Bilan et fonctions de travail

Formation professionnelle et technique
et formation continue

Direction de la formation générale
des adultes

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2005 — 04-01130

ISBN 2-550-43957-0

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2005

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation	1
2	Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation sommative.....	2
3	Contenu.....	3
3.1	Notions	3
3.2	Habiletés	3
4	Tableau des pondérations.....	4
5	Justification des contenus et de leur pondération	5
6	Comportements observables.....	6
7	Spécifications de l'épreuve	7
7.1	Type d'épreuve.....	7
7.2	Contexte de partenariat.....	7
7.3	Type de résultat.....	7
8	Références bibliographiques	8

PROGRAMME : Services d'intégration socioprofessionnelle

VOLET 1.1.2 : Connaissance de soi sur le plan professionnel

COURS : ISP-P004-2 Bilan et fonctions de travail

1 PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée aux fins d'une évaluation sommative fidèle et valide. Elle sert à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme *Services d'intégration socioprofessionnelle* et, plus particulièrement, du cours ISP-P004-2 Bilan et fonctions de travail. Elle tient compte du guide d'organisation du programme, se fonde sur celui-ci, mais ne peut, en aucun cas, le remplacer. Elle tient compte également de la diversité des organisations locales et de la mise en place de projets locaux tout en assurant la correspondance entre le programme, les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative et leur administration. Elle se veut un outil indispensable assurant l'adéquation entre la planification de l'enseignement et celle de l'évaluation sommative.

Le but de la définition du domaine d'examen est de préparer des épreuves valides d'une version à une autre, d'une année à une autre ou encore d'un organisme scolaire à un autre en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les organismes scolaires.

2 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations	Conséquences
1. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui engage toutes les dimensions de la personne* » tant physique, intellectuelle, émotionnelle que spirituelle et sociale, une démarche qui tient compte de la personnalité, de la réalité « transpersonnelle » ainsi que de la globalité de l'adulte.	1. Dans la présente définition du domaine d'examen, on ne tiendra compte que des habiletés du domaine cognitif et on laissera les habiletés du domaine socioaffectif au soin de l'évaluation formative.
2. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui permet d'enseigner à apprendre* », notamment à connaître son style d'apprentissage, à exploiter son potentiel intellectuel, à favoriser son développement personnel et social, son insertion professionnelle, à interagir avec son environnement et à élargir sa vision du monde.	2. L'évaluation permet de vérifier la compétence de l'adulte lorsque vient le moment de faire preuve de sens critique, de généralisation, de recherche de sens par rapport à ses expériences et à ses apprentissages, de sa capacité à résoudre des problèmes et à intégrer de nouvelles données.
3. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui facilite la connaissance et l'utilisation de l'environnement sociopoliticoéconomique* », soit la valorisation et l'exploitation de réseaux interrelationnels et de l'environnement.	3. L'évaluation permet de vérifier, au terme du cours, dans quelle mesure l'adulte maîtrise les connaissances relatives à son environnement et utilise les ressources afin d'évaluer ses capacités à les exploiter.
4. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche continue et permanente* » dans le contexte d'un marché du travail où l'être humain est en constante évolution.	4. En tenant compte de l'organisation pédagogique locale, l'évaluation permet de vérifier le degré d'adéquation entre, d'une part, les capacités de l'adulte à reproduire et à transférer de manière autonome ses apprentissages et, d'autre part, son choix de formation dans le cadre d'un processus d'intégration à l'emploi en fonction de ses goûts, de ses capacités et de ses besoins de formation continue.

* QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Programme Services d'intégration socioprofessionnelle*, juin 1997, p. 1-3.

3 CONTENU

3.1 Notions

- **Diversité des fonctions de travail**
 - attitudes nécessaires liées à l'exercice d'une fonction de travail;
 - habiletés liées à l'exercice d'une fonction de travail;
 - exigences liées à l'exercice d'une fonction de travail.
- **Fonctions de travail à explorer**
 - fonctions liées à un métier traditionnel;
 - fonctions liées à un métier non traditionnel.

3.2 Habiletés

- **Connaître**

Capacité à désigner des attitudes nécessaires, des habiletés et des exigences liées à l'exercice de fonctions de travail.
- **Comprendre**

Capacité à déterminer des fonctions de travail liées à des métiers traditionnels et à des métiers non traditionnels.

4 TABLEAU DES PONDÉRATIONS

Notions	Diversité des fonctions de travail	Fonctions de travail à explorer
Habiletés	60 %	40 %
Connaître 60 %	- attitudes nécessaires, habiletés et exigences liées à l'exercice d'une fonction de travail (1) 60 %	
Comprendre 40 %		- fonctions liées à un métier traditionnel - fonctions liées à un métier non traditionnel (2) 40 %

5 JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDÉRATION

L'« intention poursuivie » proposée dans le cours ISP-P004-2 comporte, comme on l'a vu, des notions et des habiletés qui se prêtent à une pondération. Cette dernière tient compte de la complexité des notions et des habiletés retenues.

Les notions et les habiletés qui ont été retenues pour l'évaluation sommative sont sélectionnées parmi celles reconnues comme étant essentielles à l'atteinte de l'intention poursuivie dans le cours, soit « **acquérir la compétence nécessaire pour se situer au regard de la diversité des fonctions de travail** ». Le choix de ces notions et habiletés ainsi que leur importance relative découlent également des précisions, des critères de participation et des objectifs opérationnels de second niveau énoncés dans le cours.

En ce sens, l'élève est amené à **connaître** la diversité des fonctions de travail et à **comprendre** les fonctions de travail à explorer.

L'accent est mis sur la capacité de l'élève à :

Contenus	Justification des contenus
- Désigner des attitudes nécessaires, des habiletés et des exigences liées à l'exercice de fonctions de travail.	En raison : - du potentiel de recherche de sens par rapport à ses expériences.
- Déterminer des fonctions de travail liées à des métiers traditionnels et à des métiers non traditionnels.	En raison : - du potentiel d'intégration de nouvelles données; - du potentiel de généralisation des apprentissages.

Voici, en résumé, la pondération de ces notions et habiletés.

Notions

Diversité des fonctions de travail
Fonctions de travail à explorer

60 %
40 %

Habiletés

Connaître
Comprendre

60 %
40 %

6 COMPORTEMENTS OBSERVABLES

Importance des items



Numérotation des cases (dimensions) du tableau de pondération



- 60 % 1) En se reportant à la synthèse de ses acquis expérientiels réalisée durant le cours, désigner pour deux fonctions de travail distinctes :
- une attitude nécessaire particulièrement liée à l'exercice de chacune d'elles (10 % par attitude);
 - une habileté personnelle particulièrement liée à l'exercice de chacune d'elles (10 % par habileté);
 - une exigence particulièrement liée à l'exercice de chacune d'elles (10 % par exigence).

Critères :

- pertinence des attitudes, habiletés et exigences retenues;
- cohérence des attitudes, habiletés et exigences retenues avec la fonction de travail à laquelle elles sont liées.

- 40 % 2) En se reportant à la synthèse de ses acquis expérientiels et aux diverses activités réalisées pendant le cours, déterminer :
- deux fonctions de travail liées à des métiers traditionnels appartenant à des secteurs d'activité qui ont retenu son intérêt (10 % par fonction de travail);
 - deux fonctions de travail liées à des métiers non traditionnels appartenant à des secteurs d'activité qui ont retenu son intérêt (10 % par fonction de travail).

Critère :

- pertinence des fonctions de travail retenues.

7 SPÉCIFICATIONS DE L'ÉPREUVE

7.1 Type d'épreuve

L'épreuve préparée à partir de cette définition du domaine d'examen est une épreuve écrite ou orale. Elle comporte deux parties.

La première partie de l'épreuve porte sur la dimension N° 1. Elle ne doit pas excéder 20 minutes. L'épreuve se déroule au moment jugé opportun au regard de l'organisation pédagogique locale. L'utilisation des notes de cours et de l'information recueillie, notamment la synthèse des acquis expérientiels réalisée pendant le cours est permise.

La deuxième partie de l'épreuve porte sur la dimension N° 2. Elle ne doit pas excéder 20 minutes. L'épreuve se déroule à la fin du cours. L'utilisation des notes de cours et de l'information recueillie, notamment la synthèse des acquis expérientiels réalisée pendant le cours, est permise.

On peut considérer qu'il est parfois possible de construire plus d'un item par comportement observable et que, dans ce cas, les points attribués peuvent être répartis d'un item à l'autre, à condition qu'on respecte l'importance relative du comportement observable.

7.2 Contexte de partenariat

Il est possible de faire appel à des partenaires internes et externes pour réaliser l'évaluation sommative.

7.3 Type de résultat

Le résultat obtenu peut être exprimé par les termes « succès » ou « échec » ou encore par une note. La note de passage est fixée à 60 % pour l'ensemble de l'épreuve. La transmission des résultats doit s'effectuer selon les règles énoncées dans le *Guide de gestion de la sanction des études pour la formation générale des adultes et pour la formation professionnelle*.

8 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

D'HAINAULT, L. *Des fins aux objectifs de l'éducation*, Bruxelles, Éditions Labor, 1988, 492 p.

DE LANDSHEERE, V. et G. DE LANDSHEERE. *Définir les objectifs de l'éducation*, Paris, P.U.F., 1976, 293 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation Nouvelle, 1969, tome 1, 232 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation Nouvelle, 1969, tome 2, 231 p.

LEGENDRE, R. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 1993, 1500 p.

MORISSETTE, D. et M. GINGRAS. *Enseigner des attitudes, planifier, intervenir, évaluer*, Québec, Les Presses de L'Université Laval, 1989, p. 86, 88, 91, 122, 155, 156, 165 et 166.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide d'élaboration d'instruments de mesure*, fascicules, Québec, gouvernement du Québec, 1993.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Programme Services d'intégration socioprofessionnelle*, Québec, gouvernement du Québec, juin 1997, 263 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Guide d'élaboration des instruments d'évaluation sommative à l'éducation des adultes*, 2^e version, Québec, gouvernement du Québec, février 1988, 142 p.

